

J'UTILISE MON CHEQUE ENERGIE EN LIGNE

Vous êtes client à la SICAE VS et êtes bénéficiaire du chèque énergie. Voici comment utiliser votre chèque afin qu'il soit déduit de votre facture ou de votre mensualisation :

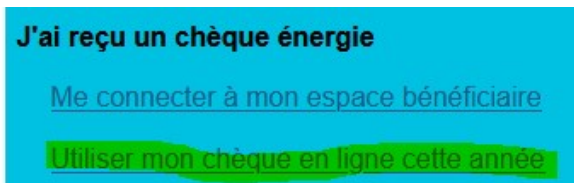
Allez sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr/>

Dans l'encadré « je suis bénéficiaire », selon votre demande vous aurez à sélectionner l'un des hyperliens présents :

- Utiliser mon chèque en ligne cette année
- Attribuer automatiquement mon prochain chèque à un fournisseur (pré-affectation)
- Activer les protections associées au chèque avec mon attestation (déposer son attestation)

1/ Utiliser mon chèque en ligne cette année

Vous devez avoir connaissance de vos références EDL (Réf courte en gras) et votre référence contrat.



UTILISER MON CHÈQUE ÉNERGIE EN LIGNE CETTE ANNÉE

Vous pouvez utiliser votre chèque énergie pour payer directement en ligne vos dépenses d'électricité ou de gaz naturel auprès de certains fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel. Inutile d'attendre votre prochaine facture : vous pouvez utiliser votre chèque énergie dès à présent ; il sera alors directement déduit de votre facture ou de vos mensualités.

(NB : La liste des fournisseurs acceptant le paiement en ligne est disponible [ici](#), d'autres fournisseurs sont susceptibles d'accepter le paiement en ligne à l'avenir).

[Continuer](#)

Vous devrez saisir :

- Votre numéro de chèque énergie
- Sélectionner votre fournisseur : SICAE VS
- Renseigner vos références contrat et EDL
- Renseigner votre adresse mail et la confirmer.

À la suite vous devriez recevoir un mail de confirmation.



Dépannage-urgences 24h sur 24h :
01.34.20.69.80
Référence PDS :

Lundi au jeudi : 8h30/12h00 & 13h30/17h00
Vendredi : 8h30/12h00 - Tel : 01.34.20.69.80

Votre référence à rappeler : 00600000**000123** **Référence EDL. Saisir la référence sans les "0". Ex : 123**

facture
d'électricité
tarif bleu

[Référence contrat](#)

Sausseron

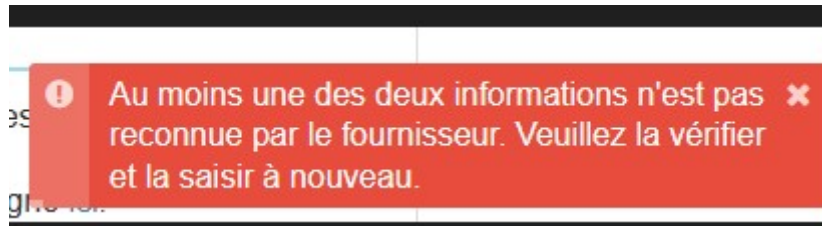
| |
|-------------------------|
| contrat n° 4232 |
| client titulaire |
| espace de livraison |
| offre tarif bleu |
| service base |

| |
|---|
| facture n° 124817 du 23/01/2023 |
| électricité du 03/10/2022 au 07/01/2023 : 567 kWh calculés sur la base des index que vous nous avez transmis (détails au verso) |

2/ Erreur de saisie du chèque énergie

Si vous avez le message d'erreur qui suit, il s'agit soit :

- Que le couple EDL / contrat renseigné n'est pas correct
- Qu'il y a une erreur dans le choix du fournisseur



3/ Attribuer automatiquement mon prochain chèque à un fournisseur (pré-affectation)

[Attribuer automatiquement mon prochain chèque énergie à un fournisseur \(pré-affectation\)](#)

Executer le même mode opératoire

Numéro du chèque: ██████████

Chèque valide, vous pouvez le pré-affecter.

Nom du fournisseur: ██████████

Vous êtes bien titulaire d'un contrat de fourniture

Pré-affectation enregistrée, un courriel (e-mail) de confirmation vous a été envoyé.

Si vous disposez d'un autre contrat de fourniture de gaz ou d'électricité, pensez à déclarer vos attestations pour bénéficier de protections supplémentaires cette année et pour les années suivantes, si vous êtes toujours éligible au chèque énergie.

4/Activer les protections associées au chèque avec mon attestation (déposer son attestation)

[Activer les protections associées au chèque avec mon attestation](#)

Continuer

Executer le même mode opératoire

